



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Un CE parmi les meilleurs !

La campagne électorale bat son plein, ce qui explique la multiplication des tracts et promesses en tous genres.

Il est normal que chacun des participants s'efforce de paraître le plus à son avantage, le plus compétent, le plus à l'écoute, ... A l'électeur de faire la part des choses.

Peut-on pour autant tenter de tromper l'électeur, en disant n'importe quoi, en présentant comme siennes les idées des autres (après les avoir parfois combattues), en promettant ce qui existe déjà ou est déjà prévu se mettre en place du fait de l'action des autres ? Nous ne le pensons pas !

Avant de voter, il importe que l'électeur n'oublie pas l'essentiel, qui est le devenir économique de son entreprise et de son emploi et qu'il mesure les promesses faites à l'aune des actes et des réalisations.

Vos élus CE ont un rôle économique et politique important : ils suivent l'activité économique de l'entreprise, sont informés et consultés sur ses évolutions ; ils peuvent user du droit d'alerte et d'expertise et sont saisis des plans sociaux. Ils sont informés des projets d'accords d'entreprise pour avis avant signature par les OS.

Les élus SICTAME-UNSA sont particulièrement impliqués dans ce rôle.

Ce sont des élus SICTAME qui assument la présidence de la :

- **Commission économique du CCE**, qui a notamment traité la réorganisation des Directions techniques de l'EP, l'analyse des comptes de la société, l'analyse et l'audit des résultats de la participation et de l'intéressement.
Exemple : Il est du rôle économique du CCE d'être consulté sur les projets de cession ou d'acquisition. *Consulté sur le projet de cession de TIGF*, votre CCE, soutenu en cela par les élus SICTAME, se prononce contre ce projet de cession, en phase et en solidarité avec le CE de TIGF ; mais les élus CFE-CGC et CFDT l'approuvent !
- **Commission Formation Emploi du CE de Paris et Commission Formation Emploi Egalité Professionnelle du CCE**, qui analysent en particulier : la gestion du personnel, la formation, l'emploi des travailleurs handicapés, le recours aux sociétés prestataires de services, et aident le CE et le CCE à rendre des avis éclairés sur les politiques menées par la Direction sur ces sujets.

Concernant les accords collectifs, certains s'enorgueillissent de tout signer ! Quitte à le regretter ensuite ...

Si la signature est toujours acquise, peut-on parler d'indépendance et de valeur ajoutée ?

En matière de négociation, le béni-oui-ouïsme n'est pas la politique suivie par le SICTAME, qui ne se prononce qu'après une négociation fouillée, une analyse exhaustive des textes et une consultation de ses adhérents.

Concernant la réglementation, le Comité doit être informé de ses évolutions. Sous l'impulsion du SICTAME, les CE et CCE ont fait respecter cette prérogative, oubliée par la direction, notamment pour ce qui est des **RAPMI** (Règles d'Administration des Personnels en Mobilité Internationale). En 2005, le SICTAME obtient la création d'une **Commission Expatriation** du CCE, dont il assume la présidence depuis 2010 ; il s'efforce d'obtenir le respect et l'amélioration des RAPMI. Pour parvenir à être informé et consulté sur les RAPMI, le CCE a dû aller en justice et a obtenu gain de cause, en dépit de l'obstruction de la CFE-CGC et de la CFDT. Les mêmes s'opposent à une action similaire que le CCE lance concernant les Instructions d'application de ces RAPMI. Suite à cette action et dans un revirement inédit, la direction s'engage à présent à satisfaire les demandes du CCE et privilégie la voie du dialogue.

Par son action, le SICTAME-UNSA et ceux qui, avec lui, participent à leur animation et fonctionnement, ont **porté vos CE et CCE au niveau des meilleurs**. Avant de voter, **n'oubliez pas l'essentiel, qui est le devenir économique de votre entreprise et de votre emploi ainsi que la défense de votre contrat social**.

Elections, mode d'emploi : Le SICTAME a négocié et signé un accord vote électronique qui respecte les conditions de droit et les recommandations de la CNIL. ***Vous avez le choix entre 3 canaux de vote*** : vote par correspondance, vote électronique et vote à l'urne. Le vote électronique est définitif et interdit tout autre canal de vote ; le vote par correspondance n'interdit pas le vote à l'urne. ***A vous de choisir et ... de voter ! Nous vous en remercions par avance.***

L'équipe SICTAME-UNSA

Un CE parmi les meilleurs, y compris pour les ASC !

Au-delà de son rôle économique important, votre CE gère aussi les **Activités Sociales et Culturelles (ASC)**.

En ce domaine également, **votre CE figure parmi les meilleurs et propose une large gamme d'activités** répondant aux attentes du plus grand nombre et **qui, chaque année, s'enrichissent des améliorations apportées par vos élus.**

Quelques unes des améliorations ou novations apportées aux ASC durant l'actuelle mandature :

- **Culturelle** : hausse du plafond de subvention (de 300 à 400 €) pour les activités de proximité ; amélioration pour les Chèques lire (de 4 à 6 carnets) et Ticketnet (hausse du taux de subvention de 40 à 50 % et du plafond de 600 à 800 € + 400 €/enfant) ;
- **Enfance, adolescence** : afin d'atteindre quasiment les plafonds URSSAF, hausse de : + 50 % pour les chèques rentrée scolaire et études supérieures, + 25 % pour les chèques Noël des enfants et + 15 % pour les bons de naissance ; par ailleurs, hausse des plafonds activités enfants (de 300 à 400 €) et jusqu'à + 50 % pour les classes transplantées ;
- **Famille** : mise en place des week-ends (hors vacances d'été) hôtels et campings à des prix très compétitifs ; pour les séjours détente famille, quasi doublement des subventions pour les enfants âgés de 12 ans et moins ;
- **Handicap** : amélioration des subventions pour les familles les plus touchées par le handicap ;
- **Sports et Loisirs** : hausse du plafond de subvention (de 300 à 400 €) pour les activités de proximité ; création d'un pôle « Bien-être » : Shiatsu à Coupole et Centres Spa subventionnés (Thema, Val d'Europe) ; réhabilitation du voilier ;
- **Voyages** : mise en place des Réservations libres dans le cadre des Voyages liberté.

Et d'ici fin 2013 : **lancement d'un site Internet** sécurisé et synchronisé au système de gestion du CE, **qui facilitera les inscriptions et réservations** aux prestations du CE, **y compris la billetterie.** (*La CFE-CGC présente ceci comme un élément de son programme électoral, alors qu'il s'agit du résultat du travail déjà engagé par d'autres !*)

Depuis de nombreuses années, en lien avec son audience électorale, **le SICTAME assume les Secrétariats des CE et CHSCT de Paris et Pau, et du CCE**, ainsi que **plusieurs présidences de Commissions**. Ce travail se fait **en coopération avec les autres élus**, chacun étant associé en tenant compte des talents, disponibilités et de l'audience électorale. Ce travail s'appuie sur des Commissions, le personnel organique des CE/CCE et de nombreux bénévoles.

La CFE-CGC a basé sa campagne électorale essentiellement **sur la seule question des Activités Sociales et Culturelles**, en **multipliant les critiques contre les équipes en place**, alors qu'elle a été **particulièrement inactive en ce domaine**, tout comme elle l'a été dans le domaine économique qu'elle semble oublier : en 3 ans de mandature, elle n'a assisté à aucune des 10 réunions de la Commission économique du CCE !

Tout aussi scandaleuse est la façon dont elle **s'approprie les idées des autres, après s'y être d'ailleurs opposée**. Ainsi, lors du CE du 7 juin 2012, la CFE-CGC (et aussi la CFDT) a rejeté une résolution proposée par la Commission Solidarité qui visait à introduire le système de **chèque don à association caritative**, avec subvention à 33 % par le CE. **Cette idée**, très novatrice, **venait du SICTAME**, qui en avait étudié la faisabilité avec la Fondation de France. La « *faisabilité légale et technique d'utiliser le levier fiscal* », sur laquelle s'interroge la CFE-CGC en présentant cette idée comme la sienne, a déjà été exposée en réunion du CE !

Concernant l'écoute, le CE et le SICTAME la pratiquent de longue date. Tous les élus et les militants du SICTAME sont à votre écoute et tiennent le plus grand compte de vos attentes. Des sondages et enquêtes périodiques sont aussi lancés à cet effet. Nous répondons aussi aux appels des salariés en souffrance ou en difficulté (y compris via le CHSCT dont le Secrétaire est SICTAME). L'écoute ne peut se limiter à une permanence hebdomadaire ni aux décisions d'un seul, sauf à vouloir ouvrir la porte au clientélisme. Nous avons une plus haute idée de l'écoute.

Si vous lui renouvez votre confiance, le SICTAME - UNSA continuera de :

- 1) **Gérer efficacement et au plus près de vos attentes les œuvres sociales**
- 2) **Assurer au CE un fonctionnement démocratique, éthique et transparent.**
- 3) **Elargir le champ du possible en matière d'activités** et les rendre accessibles au plus grand nombre, tout en répondant mieux à vos attentes et en respectant les équilibres généraux et budgétaires.

La politique prônée par le SICTAME a fait ses preuves : la proportion de salariés ayant bénéficié d'activités du CE est passée de moins de 50 % en 2003 à 65 % en 2006 et plus de 84 % aujourd'hui !

Attention à ceux qui, pour prendre le pouvoir, promettent tout et n'importe quoi : le budget ASC actuel est à présent à l'équilibre, ce qui signifie que toute nouvelle dépense significative devra forcément entraîner une réduction ailleurs.